

Établissement et Service d'Aide par le Travail (Esat)

Léopold Bellan

BRY-SUR-MARNE

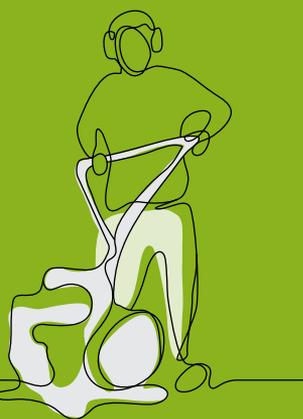
LIVRET D'ACCUEIL

HANDICAP ADULTES



*Pour la santé
et l'autonomie*

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre établissement • Nos missions et nos objectifs •	
LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	4
Les ateliers collectifs • Le détachement en milieu ordinaire • Un terrain de stage et de formation •	
VOTRE ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT	11
LES ÉQUIPES	13
MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS	14
Votre admission • Votre arrivée •	
VOTRE SORTIE	17
L'orientation et la préparation à la sortie •	
VIE QUOTIDIENNE A L'ESAT	18
Vie de l'établissement • Rémunération • Les assurances •	
NOS PARTENAIRES	22
VOTRE PARTICIPATION	23
VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	24
LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	28

Bienvenue



DANA IORDANESCU

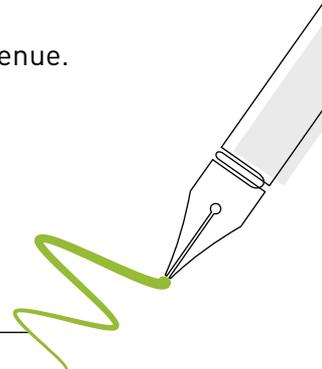
La direction et l'ensemble du personnel de l'Esat Léopold Bellan de Bry-sur-Marne sont heureux de vous accueillir au sein de l'établissement.

Ce lieu de travail vous offre un accompagnement professionnel individualisé, tout en vous familiarisant de manière bienveillante au milieu ordinaire. Nous nous engageons à mettre en œuvre avec vous un projet au plus près de vos besoins et de vos attentes afin de développer au maximum vos potentialités, votre indépendance et votre autonomie, indispensables à une vie sociale, professionnelle et citoyenne épanouie.

A votre arrivée à l'Esat, s'installe une relation de confiance et d'implication réciproque entre vous et l'équipe pluridisciplinaire, condition nécessaire à la réussite de votre projet.

Avec ce livret d'accueil, nous souhaitons vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de l'Esat, notre accompagnement, nos valeurs et vous présenter les activités professionnelles et de soutien mises en œuvre par nos équipes.

Au nom de tous, je vous souhaite la bienvenue.





QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

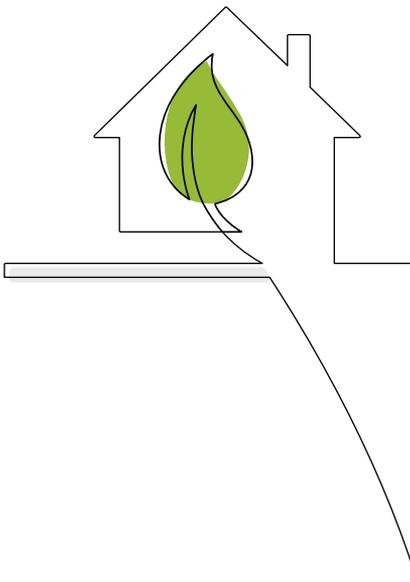
L'Esat Léopold Bellan de Bry-sur-Marne est un Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (Esat).

Il a pour mission de soutenir l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap psychique, mental ou ayant des troubles associés.

Notre établissement accueille 72 hommes et femmes, âgés de plus de 18 ans, rencontrant momentanément ou durablement des difficultés pour travailler en milieu ordinaire. Ces personnes sont orientées par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Esat Léopold Bellan de Bry-sur-Marne bénéficie d'une situation géographique privilégiée : installé en centre-ville et à proximité des bords de Marne, il se situe à 20 minutes à pieds de la gare de Bry-sur-Marne (RER A), laquelle est desservie toute la journée par deux bus disposant d'un arrêt proche de l'ESAT (120 et 520, arrêt Avenue de Rigny).

L'établissement est ouvert 225 jours par an.





Contact : 01 48 82 53 00

**Le standard est ouvert
du lundi au jeudi de 8h30
à 12h et de 13h à 17h15
et le vendredi de 8h30 à 12h**



NOS MISSIONS ET NOS OBJECTIFS

L'Esat a une double mission, celle de vous proposer :

- un projet professionnel adapté à vos capacités et compétences ;
- un soutien éducatif et médico-social pour favoriser votre épanouissement personnel et social.

Afin de réaliser ses missions, l'Esat met tout en œuvre pour :

- **Développer vos compétences** professionnelles et sociales correspondant à vos centres d'intérêts.
- **Proposer des activités de soutien médico-social et éducatif** selon vos besoins et vos attentes. Elles renforcent votre autonomie en développant votre esprit d'analyse, l'affirmation de soi et le respect d'autrui. Elles stimulent également votre implication dans la vie sociale et l'accès à la citoyenneté.
- **Organiser des actions de formation professionnelle** pour favoriser le maintien ou le développement de vos compétences.
- **Assurer la continuité de votre parcours professionnel au sein du milieu protégé**, vers une entreprise adaptée ou vers le milieu ordinaire de travail, lorsque cela est possible.
- **S'inscrire dans une forte dynamique de partenariat** favorisant l'ouverture de l'établissement vers le milieu ordinaire dans une logique d'inclusion.



LES ACTIVITES

L'Esat propose des activités professionnelles diversifiées et adaptées à votre projet et à vos besoins. Vous bénéficiez d'un encadrement par des moniteurs d'atelier. Ils veillent à personnaliser le plus possible votre travail et à adapter votre poste, selon vos capacités et vos besoins tout en s'assurant de la qualité des prestations répondant aux attendus du client.



LES ATELIERS COLLECTIFS

ATELIER ESPACES VERTS

Au sein de l'atelier Espaces Verts, vous tondez, désherbez, taillez des fleurs et arbustes, ramassez des feuilles, entretenez les compositions florales, confectionnez des arbres de Noël... chez nos clients.

L'atelier est constitué de deux équipes qui accueillent chacune 6 travailleurs. Vous serez amené à employer des machines pour tondre, tailler, ramasser les feuilles... Les moniteurs vous apprendront à vous servir du matériel : sécateur, tondeuses, rotofil, tracteur... Des formations complémentaires peuvent être organisées lors d'utilisation de matériel spécifique.

Un intérêt pour la nature, les plantes, les fleurs est un atout pour exercer cette activité. De même, vous devez aimer travailler à l'extérieur (quelle que soit la météo !), le travail physique, et surtout, vous devez appliquer les règles et consignes de sécurité au travail.

Nos clients sont essentiellement des entreprises ou collectivités du Val-de-Marne ou des départements limitrophes.

PROFESSIONNELLES



LES ATELIERS CONDITIONNEMENT

Ces ateliers sont constitués de quatre équipes d'une dizaine de travailleurs réalisant diverses activités de conditionnement adaptées à leurs capacités : montage des poignées de portes, collages d'étiquettes ou de codes-barres, montage de présentoirs en carton, mailings, tri, comptage, palettisation, etc.

L'objectif est que vous puissiez prendre progressivement des initiatives et travailler de façon autonome tout en développant votre habileté et votre polyvalence.

Ce travail favorise l'apprentissage du respect des consignes, l'esprit d'équipe et la capacité d'adaptation et de concentration.



LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES



ATELIER ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU BATIMENT

Vous réalisez diverses activités au sein de l'Esat mais aussi à l'Ehpad Léopold Bellan de Romainville.

Vous réalisez des travaux de maintenance et de logistique : peinture, manutention, nettoyage des locaux ou de véhicules, livraison de matériel, contrôle de la qualité de l'eau, entretien de la robinetterie et petits travaux de serrurerie.

L'équipe accueille 5 travailleurs encadrés par un moniteur.

Cet atelier demande une forte autonomie dans le travail ainsi qu'un respect strict des règles de sécurité. Vous apprendrez ainsi l'utilisation des outils les plus courants de la maintenance, et à vous adapter à des situations variées.



*J'ai expérimenté plusieurs ateliers,
c'est le bricolage qui m'a le plus inspiré.
J'aime être autonome et me déplacer tous les jours"*
Guillaume, travailleur de l'atelier bricolage.

ATELIER SELF ET CUISINE DE RESTAURATION COLLECTIVE

C'est une activité au service de la vie de l'Esat et de l'IME Léopold Bellan de Bry-sur-Marne. Au sein de l'équipe de restauration, vous participez aux différentes tâches en cuisine et en service au sein de la brigade de l'établissement ou en détachement à l'IME.

Vous pouvez cuisiner des entrées, des desserts, préparer les tables, effectuer la mise en place du self et assurer le service de midi, puis participer à la plonge et au nettoyage des lieux.

L'atelier accueille jusqu'à 8 travailleurs.

Cet atelier demande des capacités pour intégrer les règles d'hygiène applicables en restauration collective, de savoir travailler en équipe et gérer des périodes de "coup de feu".





LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

LE DÉTACHEMENT EN MILIEU ORDINAIRE



L'Esat a la volonté de permettre à certains travailleurs de travailler en milieu ordinaire. Cette dynamique est inscrite dans le projet d'établissement. Ce temps de travail hors les murs répond aux besoins et aux attentes de certains travailleurs souhaitant évoluer vers le milieu ordinaire.

Les travailleurs se rendent au sein d'une entreprise partenaire, tout en restant juridiquement rattachés à l'Esat. L'Esat assure leur accompagnement médico-social, veille à ce que leur intégration se déroule bien.

L'Esat édite leur fiche de salaire.



Dans l'entreprise, les travailleurs respectent le règlement intérieur ainsi que les consignes d'hygiène et de sécurité.

Deux types de "détachement" ou de "travail à l'extérieur" sont proposés selon les projets de chaque travailleur :

Les détachements "collectifs"

Vous intégrez une équipe de 4 à 5 personnes, le travail s'effectue à l'extérieur de l'Esat, en entreprise, encadré par un moniteur.

Les détachements "individuels"

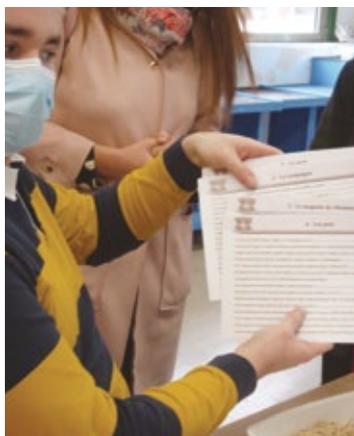
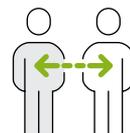
Après évaluation de votre projet et des missions de la structure, il pourra vous être proposé de travailler de manière autonome, directement au sein d'une de nos entreprises partenaires.

Les activités de détachements proposés en milieu ordinaire sont, par exemple* :

- Le conditionnement et la manutention (Polyflame, Pentel...)
- La cuisine et la restauration (IME Léopold Bellan...)
- Les espaces verts (Ehpad de Villiers-sur-Marne...)
- La mise en rayon, l'information à la clientèle (Bricorama...)
- Des travaux d'entretien et de déménagement (IME...)

* Selon la demande et le partenariat avec les entreprises.

L'ESAT DE BRY : UN TERRAIN DE STAGE ET DE FORMATION



DIFFÉRENTS TYPES DE STAGES

Favoriser les parcours au sein de la Fondation

L'Esat en partenariat avec l'IME Léopold Bellan de Bry-sur-Marne propose des stages individuels et collectifs plusieurs fois par an dans d'autres établissements de la Fondation pour favoriser la continuité des parcours (individuels et collectifs).

Stage de découverte

Toute demande de stage, même hors de la Fondation est étudiée avec attention. Lorsque le projet de la personne est en adéquation avec celui de l'Esat, une proposition de stage de découverte de deux semaines minimum est organisée.

Des stages en vue d'une admission

L'établissement organise des stages d'au moins un mois pour les personnes orientées via le réseau des Esat ou des établissements médico sociaux du territoire, disposant d'une orientation MDPH.

STAGES COLLECTIFS

Afin d'accompagner les travailleurs dans les détachements, des stages collectifs de mise en situation sont organisés régulièrement évalués par l'équipe de l'Esat. Un travail de sensibilisation est réalisé auprès des entreprises partenaires ainsi qu'une adaptation du poste sur place étudiée, selon les besoins et les capacités des travailleurs.



LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ET LA FORMATION DES TRAVAILLEURS

L'établissement adhère au dispositif "**Différent et Compétent**" afin de permettre aux travailleurs de bénéficier d'une reconnaissance des acquis de leur expérience (RAE) et de valoriser leurs savoir faire. Tout au long de ce parcours, vous serez accompagné par des moniteurs formés à cette démarche.

ACCOMPAGNEMENT AUX FORMATIONS INDIVIDUELLES

L'Esat vous accompagne dans l'utilisation de votre CPF (compte personnel de formation) et dans la sélection de formations adaptées à vos besoins (permis de conduire, etc.).



*J'aime l'ambiance à L'Esat,
le lieu est agréable, notre travail
est varié et on peut même
changer de métier",
Paul, travailleur*

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

MEDICO-SOCIAL AU SEIN DE L'ESAT



Un moniteur dit "Réfèrent" vous est désigné. Il vous accompagne dans votre projet professionnel et est particulièrement attentif à vos besoins.

LES ACTIVITÉS FAVORISANT

VOTRE AUTONOMIE ET VOTRE INDÉPENDANCE



- Soutien aux savoirs de base,
- Groupes de parole,
- Activités physiques et de bien-être (zumba, relaxation, body attack...),
- Interventions thématiques (addiction, diététique, intimité...)

LES ACTIVITÉS ENCOURAGEANT

LA CONFIANCE EN SOI



Des activités de loisirs, artistiques, culturelles ou sportives sont proposées :

- Concours de dessins organisés par la Fondation Léopold Bellan,
- Tournoi de foot organisé une fois par an à l'initiative de Handi-Verts "le foot pour tous, ensemble avec nos différences",
- Places de cirque ou de théâtre offertes grâce aux partenariats avec des entreprises ou des structures.





VOTRE ACCOMPAGNEMENT



LES ATELIERS FAVORISANT VOTRE ACOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

UN SUIVI SOCIAL

- L'assistante de service social est chargée de l'accompagnement social du travailleur dans différents domaines tels que le logement et l'hébergement, les aspects financiers, la santé, la formation ou les loisirs.
- Elle intervient lors des stages et suit les travailleurs, depuis leur admission jusqu'à la fin de leur prise en charge, sur le plan administratif et social.
- Elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet personnalisé des travailleurs.

UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

- La psychologue reçoit les travailleurs dans son bureau pour parler, ponctuellement ou de façon régulière, quand ils en ont envie ou besoin.
- Elle entretient des relations de partenariat avec les différents acteurs accompagnant les travailleurs : curateurs, éducateurs, familles, équipes soignantes, etc.
- Elle anime des groupes de parole réguliers, au moins chaque trimestre, dans tous les ateliers.



Le suivi médico-social en interne est intégré à votre emploi du temps personnalisé, ainsi que les rendez-vous extérieurs concernant votre accompagnement et votre projet.

LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE





MODALITÉS DE VOTRE PARCOURS PRATIQUES

VOTRE ADMISSION



1

VOS CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à l'Esat, il est nécessaire d'avoir une notification d'orientation en Esat délivrée par la CDAPH du Département de votre lieu de domicile.

Toute demande d'admission se fait par une première prise de contact avec l'établissement (mail, téléphone, courrier).

La demande est traitée par l'assistante sociale en concertation avec la Directrice. Un stage d'observation de 15 jours est organisé si votre projet correspond à celui de l'Esat.

2

LE STAGE DE DÉCOUVERTE

Si le stage d'observation est concluant, un stage d'intégration d'un mois, selon l'établissement d'origine (prescripteur) est proposé.

Au cours du stage, vous travaillerez dans différents ateliers afin d'expérimenter l'ensemble des activités.



3 UNE COMMISSION DE PRÉADMISSION

Composée de la directrice, de la psychologue et de l'assistante sociale, en concertation avec la Directrice et le cas échéant, avec les moniteurs d'ateliers, cette commission évalue la possibilité pour le candidat d'effectuer un second stage d'un mois en vue de l'admission.

La décision d'admission est prise en équipe pluridisciplinaire à l'issue de ce stage.

4 L'ADMISSION

Vous signez un contrat de soutien et d'aide par le travail, dans le mois qui suit votre entrée.

5 VOTRE PROJET PERSONNALISÉ

A la signature de votre contrat d'aide et de soutien par le travail, nous vous questionnons sur vos attentes à propos de votre travail et de votre arrivée à l'Esat. Puis nous réfléchissons ensemble à votre projet, vos souhaits, vos besoins, et à leur mise en œuvre. Une réunion est organisée, à laquelle vous pouvez associer un proche (parent, éducateur, curateur...).

Ces réflexions sont retracées dans votre projet personnalisé.

Le projet personnalisé est un document qui explique vos attentes et les besoins repérés par l'équipe de l'Esat et votre référent.

Vous participez à sa rédaction, en lien avec votre famille et /ou votre représentant légal et tous les intervenants impliqués dans votre accompagnement, dans les 6 mois suivant votre admission.



MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

**VOTRE ARRIVÉE**

Le jour de votre arrivée, vous êtes accueilli soit par l'assistante sociale, soit par le chef d'atelier ou un membre de la direction.

Vous êtes informé du fonctionnement de l'Esat et plusieurs documents vous sont remis et expliqués, tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la Charte des droits et libertés de la personne accueillie...

Votre moniteur d'atelier référent vous est présenté. Il vous fait visiter l'atelier et vous présente à l'équipe et aux autres travailleurs ;

Vous avez l'occasion de rencontrer la psychologue de l'établissement et l'assistante sociale.

AU MOMENT DE VOTRE EMBAUCHE

Selon l'atelier que vous avez choisi, le moniteur d'atelier vous remet votre tenue de travail obligatoire (pour les ateliers Espaces verts et Entretien du bâti).

Afin de vous familiariser à l'atelier, aux locaux et aux différentes activités de l'Esat, le moniteur d'atelier ou un travailleur de l'atelier vous guident.

Notre but : vous permettre de progresser sur le plan professionnel et vous soutenir sur le plan personnel."

VOTRE SORTIE



L'ORIENTATION ET LA PRÉPARATION À LA SORTIE

VOUS SOUHAITEZ QUITTER L'ÉTABLISSEMENT

En cas de demande de réorientation, un travail de préparation est effectué par l'équipe afin de vous accompagner dans votre souhait de démission, déménagement, changement d'Esat, d'intégration au sein d'un autre établissement plus adapté à vos besoins, ou encore d'accès à un emploi dans le milieu ordinaire. Dès que votre projet est finalisé, vous pouvez quitter l'Esat avec l'accord de la CDAPH.

VOUS PARTEZ À LA RETRAITE

Dans le cadre de votre projet personnalisé, le responsable de l'Esat, la psychologue, l'assistante sociale et les professionnels référents vous accompagnent dans cette nouvelle étape.

L'ÉTABLISSEMENT ENVISAGE VOTRE SORTIE

Cette situation est principalement liée à des motifs disciplinaires. La sortie est prononcée à l'issue d'un entretien avec la Directrice et avec l'accord de la CDAPH après que l'ensemble des solutions amiables aient été recherchées.



VIE QUOTIDIENNE

À L'ESAT

LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT



HORAIRES DE TRAVAIL

- Du lundi au jeudi : 8h30-17h10
- Vendredi : 8h30-13h00, avec une pause le matin et l'après-midi.

Le vendredi après-midi permet aux travailleurs de se rendre plus aisément à leurs rendez-vous (CMP, services de tutelle, rendez-vous médicaux ...).

Les horaires varient selon les activités, en fonction des saisons pour l'équipe Espaces verts, et en fonction des entreprises partenaires dans le cas des détachements individuels ou collectifs en milieu ordinaire de travail.



LES TRANSPORTS

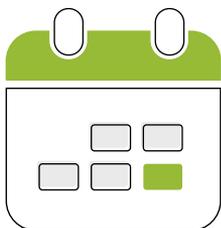
L'Esat est situé à 20 mn à pied de la gare RER A de Bry-sur-Marne et des arrêts de bus sont à proximité.

L'autonomie dans les transports en commun est favorisée et peut être un objectif individuel.



HORAIRES DU DÉJEUNER

Le déjeuner a lieu de 12h00 à 13h00. Le déjeuner est pris à l'Esat qui dispose d'un service de restauration interne.



• MÉDECINE DU TRAVAIL

Une visite d'embauche est obligatoire. Tout au long de votre parcours, votre suivi de santé est organisé par l'établissement.



ABSENCES ET CONGÉS

Vous disposez de 30 jours ouvrables. Les modalités de gestion des absences et de congés sont indiquées dans le règlement de fonctionnement.



VOTRE SÉCURITÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des recommandations relatives au respect des règles de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement.



VIE QUOTIDIENNE À L'ESAT

**RÉMUNÉRATION**

L'Esat vous verse une rémunération garantie dès votre admission conformément à la réglementation en vigueur, composée :

- d'une rémunération directe financée par l'Esat,
- d'une aide au poste financée par l'Etat.

Votre rémunération tient compte de votre temps de travail : à temps plein ou à temps partiel. Ses modalités sont fixées par le contrat de soutien et d'aide par le travail que vous signez avec l'Esat. La rémunération est versée dès le début de votre période d'essai et est ajustée tous les mois en fonction de votre éventuel absentéisme.

Un bulletin de salaire vous est adressé en fin de mois. Vous cotisez pour la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire.

**LES ASSURANCES****L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :****Responsabilité civile**

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

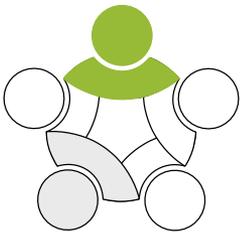
Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.

Vous devez souscrire, vous-même ou votre famille, une assurance individuelle en responsabilité civile, obligatoire pour le cas où vous seriez responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement/du service.



NOS PARTENAIRES



Nous avons développé des liens privilégiés et de confiance avec les établissements et acteurs du territoire :

LES PARTENAIRES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

La MDPH, les SAVS/Samsah, les foyers d'hébergement, les services d'accueil de jour, les médecins de ville, les psychologues.

LES PARTENAIRES EN SANTÉ

Les CMP, les psychiatres, les associations de prévention santé, les hôpitaux et les cliniques...

LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Les entreprises (Orange...), les autres Esat, la Mairie de Bry-sur-Marne...

LES PARTENAIRES POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

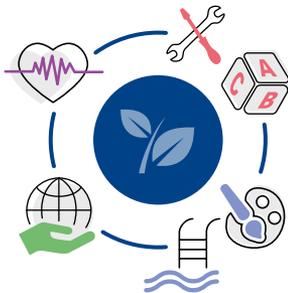
L'espace emploi de Bry-sur-Marne, les missions locales.

LES PARTENAIRES ADMINISTRATIFS

La Caf, la sécurité sociale.

LES PARTENAIRES POUR LES LOISIRS LA CULTURE ET LE SPORT

Handi vert, l'association Mieux vivre son handicap avec le Sport.



VOTRE PARTICIPATION

Une implication
dans la vie de
l'établissement !

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

Le conseil de la vie sociale (CVS)

Lieu d'échanges, le CVS se compose de représentants de la Fondation, de la direction, des salariés, de représentants élus des travailleurs et des familles. Il se réunit 3 fois par an. Le CVS recueille vos avis et propositions et celles de vos familles sur la vie et le fonctionnement de l'établissement/du service. Il est obligatoirement consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Les Délégués des travailleurs

Dans chaque atelier un travailleur est élu tous les 2 ans par ses collègues. Une dizaine de réunions sont organisées chaque année en présence de la Directrice et sont ouvertes à tous. Les délégués présentent leurs propositions et leurs questions diverses liées au quotidien des travailleurs.

La boîte à idée

Des questions à poser, des suggestions à proposer, des critiques à émettre : vous avez la possibilité d'en faire part à vos représentants ou de les déposer dans la boîte à idée située dans le hall principal de l'Esat.

Les enquêtes de satisfaction

Réalisées tous les ans, elles recueillent vos satisfactions ou insatisfactions et vos remarques afin d'améliorer la qualité de votre accompagnement.





VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, (en annexe).



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

→ **Vous avez déjà désigné une personne de confiance** avant votre entrée dans notre établissement.

Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.

→ **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.

→ **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle** incluant la protection de votre personne. Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au directeur de l'établissement ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

Si vous souhaitez rédiger des directives anticipées, nous vous invitons à vous adresser au directeur qui pourra vous fournir les informations nécessaires et vous remettra le formulaire à compléter.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire) pour vous représenter, dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche – protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles. Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels du service peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant ses antécédents médicaux, proposé à chaque Français.

Chaque personne peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique, tenu par l'établissement.

<http://www.dmp.gouv.fr/>

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de Pacs peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données.

Vous pouvez faire valoir vos droits en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.



VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil départemental).

Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Léopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction.

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité.

Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public. <https://www.defenseurdesdroits.fr>

3977, UN NUMÉRO POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre **du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977** (prix d'un appel local), service d'écoute téléphonique spécialisée.



LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire de l'Esat de Bry-sur-Marne.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4300 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

→ **La charte de prévention de la maltraitance** définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.

→ **La charte de l'accompagnement de la fin de vie** par laquelle la Fondation s'engage à accompagner chaque personne en fin de vie, sans abandon ni acharnement, dans le respect de ses volontés, de ses valeurs et de sa spiritualité.





LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement."



Un lieu
de travail et de
convivialité





*Pour la santé
et l'autonomie*

Comité de rédaction : Esat de Bry-sur-Marne, Aurélien Depret
(Directeur Qualité, Gestion des risques), Léa Chaize (Chargée Qualité),
Isabelle Guardiola (Journaliste). Photographies : ©DR., Hamid Azmoun.
Imprimé à l'Esat Léopold Bellan 78 360 Montesson en janvier 2022.
Conception et réalisation : DuoProd / Nadja Cohen



BRY-SUR-MARNE

ESAT LÉOPOLD BELLAN

22, rue de la République - 94360 Bry-sur-Marne
01 48 82 53 00 - esat.brysurmarne@fondationbellan.org
www.bellan/Handicap Adulte / Esat de Bry

Accès : Par le train

RER A Bry-sur-Marne
puis Bus 120 ou 520

En voiture

A 4 Sortie 6
Bry-sur-Marne



*Pour la santé
et l'autonomie*

FONDATION LÉOPOLD BELLAN

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher - 75008 Paris

01 53 42 11 50

fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr